

## **Éditorial : Aucune surprise!**

Contrairement à ce qui fut le cas les années précédentes quand les textes révisés étaient publiés, les « documents » de cette semaine, diffusés par le président, comportaient peu de surprises, mais quelques vérités qui ont ramené les membres à la réalité. Le directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy, a reconnu officiellement que les négociations se trouvaient dans des sables mouvants. On pense néanmoins que les membres devraient probablement continuer avec ce qui se trouve sur la table au niveau technique, laissant aux ministres du Commerce le soin de s'occuper de la véritable « négociation » – celle qui exige une réflexion sur la façon de sauver le Cycle, étant donné que la poursuite des négociations sur la base du format actuel semble de plus en plus improbable – au niveau politique, lors de diverses réunions prévues cet été.

## **Une évaluation réaliste**

Comme on l'avait prévu, tous les présidents du Programme de Doha pour le développement (PDD) ont présenté leur « contribution » respective au Comité des négociations commerciales le 21 avril, donnant l'occasion aux membres d'appréhender le Cycle dans son intégralité – tableau que le directeur général, M. Pascal Lamy, a décrit comme « à la fois impressionnant et réaliste ».

En fait, il y avait peu de nouveau contenu dans cet ensemble, si ce n'est le fait qu'il comprend des textes dans certains secteurs du PDD, notamment les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), qui en manquaient précédemment. Ceci mis à part, le statu quo a prévalu dans des secteurs clés des négociations, qu'il s'agisse de l'agriculture ou de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA). Cependant, si on a reproché aux premières d'avoir empêché la conclusion d'un accord en juillet 2008, ce sont les dernières qui sont responsables de la stagnation du Cycle depuis décembre 2008.

M. Lamy, qui a entrepris deux semaines de séances en confessionnal avec le G-7 (Australie, Brésil, Chine, UE, Inde, Japon et États-Unis) sur les négociations sectorielles, a déclaré que les membres « sont confrontés à une divergence politique manifeste qui... ne peut pas être surmontée aujourd'hui ». Cette grave situation, a-t-il poursuivi, fait « peser de sérieux doutes sur l'aboutissement du Cycle cette année e ».

Cependant, M. Lamy n'est pas prêt à jeter l'éponge encore, prétendant qu'il perçoit de la part des délégués une volonté de travailler pour « trouver un moyen de sortir de l'impasse actuelle ». Les membres ne peuvent pas simplement faire "comme si de rien n'était », pas plus qu'ils devraient qu'une pause dans les négociations contribuerait à résoudre le blocage. Ils doivent réfléchir activement à la suite, a écrit M. Lamy.

Il a appelé les membres à utiliser les prochains jours précédant la réunion informelle du Comité des négociations commerciales du 29 avril, qui abordera la voie à suivre pour les négociations, pour réfléchir « aux conséquences de l'abandon de dix années de travail multilatéral ». Il leur a enjoint « d'utiliser les prochaines semaines pour dialoguer et favoriser des rapprochements ».

## **La « contribution » de M. Walker ne révèle aucune surprise**

Au cours des semaines précédant la diffusion des textes, le président des négociations sur l'agriculture, M. David Walker, a répété à plusieurs reprises qu'il ne fallait pas s'attendre à quoi que ce soit de nouveau dans son « document », parce que les membres ne lui avaient pas fourni de nouvelle matière qui lui aurait permis de réviser le texte sur le projet de modalités de 2008.

Au lieu de cela, M. Walker a présenté un rapport sur l'état des négociations à son groupe. Il s'agit principalement d'une version mise à jour du rapport qu'il a présenté au cours de la réunion consacrée au bilan des 22 au 26 mars 2010, au cours de laquelle il a décrit la situation dans les 10 sujets en suspens restants, également connus sous le nom de « questions entre crochets ou autrement annotées » (limites par produit dans la catégorie bleue; coton; désignation des produits sensibles; plafond tarifaire; création de CT; simplification des tarifs; produits spéciaux; mécanisme de sauvegarde spéciale et produits tropicaux et érosion des préférences).

M. Walker a déclaré qu'aucune des questions ci-dessus n'a progressé depuis qu'il a assumé les fonctions de président des négociations sur l'agriculture. « Selon moi, le bien-fondé de ce jugement a été confirmé par les faits, bien que, jusqu'ici, les Membres n'aient pas été en mesure d'apporter des réponses à ces questions sur le fond et qu'il n'y ait pas eu, à cet égard, de progrès visibles dont il peut être rendu compte dans le texte. »

Quoi qu'il en soit, à l'instar de ce qui se passe dans le secteur des produits sensibles et de la création de CT, M. Walker a dit qu'il s'attend que les membres continuent de se consulter les uns les autres « sans préjudice ».

Cependant, les membres ont déployé une certaine activité à l'égard de deux sujets : la simplification des tarifs et le mécanisme de sauvegarde spécial (MSS). Ce dernier a fait l'objet de nombreux documents couvrant les diverses questions afférentes au MSS, notamment la saisonnalité ou le MSS fondé sur les prix. Pourtant, les membres n'ont pas été en mesure de parvenir à une solution qui pourrait être partagée avec l'ensemble des membres.

La seule chose que certains observateurs ont considérée comme « négociable » lors des négociations sur l'agriculture était l'accord sur les bananes qui a été conclu entre l'UE et plusieurs pays d'Amérique latine, notamment le Brésil, la Colombie et le Costa Rica, le 31 mai 2010, qui a réduit le tarif sur les bananes de 176 € la tonne à 148 € la tonne. En décembre 2009, l'entente a été présentée à M. Lamy afin qu'il l'inclue dans les modalités, de même qu'un accord sur la liste des produits tropicaux et l'érosion des préférences. Cependant, l'Inde s'est opposée, prétendant qu'elle n'a pas été consultée et que l'accord tel qu'il est rédigé suscite des préoccupations pour certains de ses produits.

Entre-temps, M. Walker a laissé entendre qu'en l'absence d'accord multilatéral à l'égard de ces questions, cette entente de décembre 2009 devrait néanmoins être perçue comme une solution de rechange aux options entre crochets figurant dans le texte.

« Les membres ont déployé une activité considérable au cours des deux dernières années, a déclaré M. Walker. Il est regrettable qu'ils ne se soient pas sentis en mesure, à ce stade du processus de négociation, de présenter une plus grande partie de ces activités d'une manière qui puisse être reflétée dans un texte convenu ou qui ait une autre visibilité », a-t-il conclu.

## **AMNA**

À l'instar de ce qui s'est passé pour l'agriculture, le président du groupe des négociations industrielles, M. Luzius Wasescha, a eu peu à ajouter à son « rapport textuel ». M. Wasescha a divisé son rapport en trois parties : l'état actuel des pourparlers sur les barrières non tarifaires fondés sur le texte sur les modalités de décembre 2008; l'état d'avancement des négociations sur les barrières non tarifaires à l'égard desquelles certains progrès ont été réalisés; et la voie à suivre.

Cependant, au sujet de la question controversée des négociations sectorielles, M. Wasescha a déclaré que les négociations sur ce sujet se sont déroulées à un niveau qui dépasse son autorité et que, par conséquent, il n'avait rien à y apporter. Il renvoie au rapport de M. Lamy sur ses consultations avec les membres, dans lequel M. Lamy mentionne qu'« une divergence politique manifeste » subsiste, qui « ne peut être surmontée aujourd'hui ».

En effet, dans un rapport distinct sur ses consultations sur les négociations sectorielles sur l'AMNA, M. Lamy a déclaré qu'il a demandé à chaque membre du G-7 quel était son avis au sujet des secteurs auxquels il est plus particulièrement intéressé, ainsi que son point de vue sur la façon dont il faudrait les traiter. Il a affirmé qu'aucun d'eux n'a refusé de participer aux initiatives sectorielles, mais que les différences demeurent principalement à l'égard du traitement des lignes tarifaires particulières.

Selon M. Lamy, les membres qui recherchent un accès aux marchés supplémentaire, principalement les pays développés, à commencer par le Japon et les États-Unis, sont davantage intéressés à obtenir l'accès aux secteurs des produits chimiques, des machines industrielles, des produits électriques et électroniques, des soins de santé améliorés, des produits forestiers, des matières premières et pierres gemmes et articles de bijouterie ou de joaillerie des économies émergentes, tandis que pour le Brésil, la Chine et l'Inde, les produits chimiques ont été désignés comme étant le secteur le plus sensible.

# Genève en bref

Les deux côtés sont fortement divisés sur la façon dont « l'approche du panier », comme on se plaît à l'appeler, fonctionnerait, mais ce qui est plus important, a déclaré M. Lamy, c'est le fossé qui existe au sujet du rôle que jouent les négociations sectorielles à l'égard de l'ambition globale de l'AMNA : les pays développés pensent qu'elles sont un « complément » de la formule de réduction tarifaire, qui est jugée ne pas être suffisamment ambitieuse, alors que les pays en développement insistent que les négociations sectorielles doivent être considérées comme un « supplément » à une formule de réduction tarifaire déjà ambitieuse, qui devrait prendre en compte à la fois l'aspect volontaire de la participation et l'équilibre entre le niveau d'ambition de l'agriculture et de l'AMNA, tel qu'il figure au paragraphe 24 de la Déclaration ministérielle de Hong Kong.

Il s'agit de « divergences fondamentales sur le niveau d'ambition que reflète la formule suisse telle qu'elle se présente actuellement, sur le point de savoir si les contributions des différents membres sont proportionnées et équilibrées, et sur la nature de la contribution des actions sectorielles », a déclaré M. Lamy dans son mot de la fin; une différence qui, en ce moment, ne peut être surmontée.

## Prochains événements

- Séances en confessionnal du directeur général, 4-15 avril 2011
- Textes sur le projet révisé de modalités, Pâques 2011
- Séance informelle du CNC, 29 avril 2011
- Conseil général de l'OMC, 3-4 mai, 27-28 juillet, 6-12 12-13 octobre, 1-2 décembre 2011
- Réunion des ministres de l'APEC responsables du commerce, 19-20 mai, Montana (É.-U.)
- Forum du 50e anniversaire et réunion du Conseil de l'OCDE, 23-27 mai 2011, Paris
- Session ordinaire du Comité de l'agriculture, 23 juin, 16-17 septembre, 29 septembre et novembre 2011
- 37e Sommet du G-8, juin, Deauville
- Sommet du G-20 sur l'agriculture, 22 et 23 juin 2011 Paris
- Troisième examen global de l'Aide pour le commerce, 18-19 juillet 2011
- Éventuelle mini-conférence ministérielle sur le PDD (modalités), juillet 2011 (à confirmer)
- Forum public de l'OMC, 19-21 septembre 2011
- Sommet du G-20, 3-4 novembre 2011, Cannes
- Conférence ministérielle de l'APEC, 11 novembre 2011
- Conférence ministérielle de l'OMC (CM8), 15-17 décembre 2011

*Genève en bref* est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter : [www.producteurslaitiers.ca](http://www.producteurslaitiers.ca), [www.poulet.ca](http://www.poulet.ca), [www.lesoeufs.ca](http://www.lesoeufs.ca), [www.leseleveursdedindonducanada.ca](http://www.leseleveursdedindonducanada.ca), [www.cbhema.com](http://www.cbhema.com)

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254



Dairy Farmers  
of Canada  
Les Producteurs laitiers  
du Canada



Chicken Farmers  
of Canada  
Les Producteurs de  
poulet du Canada

EGG FARMERS  
OF CANADA  
Dedicated to Quality



LES PRODUCTEURS  
D'ŒUFS DU CANADA  
Dédiés à la qualité



TURKEY FARMERS  
OF CANADA  
LES ÉLEVEURS DE DINDON  
DU CANADA

Canadian  
Hatching Egg  
Producers



Les Producteurs  
d'œufs d'incubation  
du Canada